



Communiqué de presse



Annonces Blanquer : priorité à l'austérité !

Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a annoncé ce matin dans la presse la suppression de 1.800 postes dans son ministère sur le budget 2019. Il s'est lancé dans une campagne de communication visant à expliquer que ces suppressions de postes ne se feront ni au détriment des personnels, ni au détriment du service... Pour la CGT, on ne développera pas le service public d'éducation en supprimant 1.800 postes !

1.800 postes, cela représente 40 % des suppressions annoncées par le gouvernement : on est loin de la priorité donnée à l'éducation, c'est bien plutôt la priorité donnée à l'austérité. Les établissements du Second degré font face à une hausse démographique : ils assumeront pourtant la totalité des suppressions de postes d'enseignant·es, ce qui détériorera les conditions d'étude des jeunes.

Les personnels et leurs représentant·es élus sont une fois de plus informés par voie de presse d'une mesure qui impactera fortement leurs conditions de travail et d'exercice. La semaine dernière notre organisation a pourtant été reçue plusieurs fois au ministère, dont une audience mercredi sur l'agenda social. Jeudi dernier, lors d'une rencontre sur les évolutions territoriales et la fusion programmée des académies, il nous a été affirmé que cette réforme n'avait pas pour objectif de permettre des suppressions de postes administratifs... ce matin le ministre annonce plus de 400 suppressions sur ces postes ! La charge de travail des personnels dans ces administrations va encore augmenter.

Enfin, on nous annonce l'ajout dans les services des enseignant·es du second degré d'une heure supplémentaire imposée. Le prétexte invoqué étant que les enseignant·es acceptent souvent des heures supplémentaires... c'est oublié que depuis 2000 le pouvoir d'achat des personnels a baissé de 14 %. Le ministre n'a pas besoin de créer un « observatoire du pouvoir d'achat des enseignants », la CGT veut bien lui communiquer les chiffres. Nous nous opposons à cette mesure car elle augmente le temps de travail des enseignant·es, pèse sur leur vie professionnelle et familiale, et est discriminante puisque la rémunération par primes et heures supplémentaires creuse les écarts de salaire déjà existants entre les femmes et les hommes.

La CGT est attachée à un service public d'éducation nationale de qualité et porte d'autres propositions, notamment : la création de postes statutaires en nombre suffisant et la titularisation des personnels précaires ; le dégel du point d'indice et l'augmentation immédiate des salaires et des retraites de 400 euros pour toutes et tous.

Montreuil le 17 septembre 2018